

2023-1679
2023-08-03

KATHON™ CG/ICP

PRÉSERVATEUR DANS LE CONTENANT

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

5-chloro-2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one	1,13%
2-méthyl-(2H)-isothiazol-3-one	0,37%

NO. D'ENREGISTREMENT 17726
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



CORROSIF

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu Net : ___ kg

*LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS*

MODE D'EMPLOI

CLASSIFICATION GÉNÉRAL

Ce produit est recommandé comme agent de préservation dans le contenant pour enrayer les bactéries et les champignons dans des produits commerciaux et ménagers, y compris les nettoyeurs tout usage, les cires, les produits antitermisseure, les assainisseurs d'air solides, les shampooings pour tapis et les prédétachants.

Ajouter 181 à 680 grammes de ce produit pour chaque quantité de 453,6 kilogrammes de produit à traiter, afin de fournir 6 à 22,5 ppm d'isothiazolones actifs.

Ce produit est recommandé pour enrayer les bactéries et les champignons dans les détergents liquides pour la vaisselle ou la lessive, ainsi que dans les produits d'embellissement pour autos tels que les nettoyeurs, les cires et les polis.

Ajouter 181 à 454 grammes ce produit pour chaque quantité de 453,6 kilogrammes de produit à traiter, afin de fournir 6 à 15 ppm d'isothiazolones actifs.

Pour assurer une répartition uniforme du préservateur, disperser lentement ce produit dans le produit tout en l'agitant. Mélanger complètement jusqu'à ce qu'il soit uniformément dispersé dans le produit à traiter.

Ce produit est recommandé pour enrayer les bactéries et les champignons dans des produits utilitaires emballés, tels que des vadrouilles et des éponges humectées d'avance.

Ajouter 181 à 680 grammes ce produit pour chaque quantité de 453,6 kilogrammes d'eau servant à humecter les vadrouilles ou les éponges.

2023-1679
2023-08-03

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER

CORROSIF

CAUSE DES DOMMAGES AUX YEUX ET DES BRÛLURES À LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

PEUT CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE

PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ

PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ OU SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit.

Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Laver les vêtements contaminés séparément de autres vêtements. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipuler ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et la conservation de l'équipement de protection individuelle. Si de telles directives pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en jetant l'eau.

ENTREPOSAGE

Ce produit est corrosif à l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter dans des conteneurs de métal sans doublure. Ne pas contaminer la nourriture pour humains ou pour animaux par l'entreposage, l'élimination ou le nettoyage du matériel.

PREMIERS SOINS

SI AVALÉ : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI DANS LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI INHALÉ : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-1679
2023-08-03

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CETTE MATIÈRE EST CORROSIVE. Il peut ne pas être conseillé de provoquer le vomissement. Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre les symptômes suivants : choc circulatoire et convulsions.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Date de Fabrication : location for date

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.